





ROGERS, SHAW ET QUÉBECOR REPORTENT LA DATE LIMITE DES TRANSACTIONS PROPOSÉES AU 17 FÉVRIER 2023

Les trois entreprises demeurent engagées à l'égard des transactions proconcurrentielles et continuent de travailler de concert avec ISDE pour obtenir l'approbation du transfert à Vidéotron des licences de spectre de Shaw

TORONTO, CALGARY et MONTRÉAL, 30 janvier 2023 – Rogers Communications inc., Shaw Communications inc., le Shaw Family Living Trust et Québecor inc. ont annoncé aujourd'hui avoir convenu de reporter au 17 février 2023 la date limite de la fusion proposée entre Rogers et Shaw et de l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron Itée, une filiale en propriété exclusive de Québecor.

Toutes les parties demeurent engagées à l'égard des transactions proconcurrentielles qui profiteront considérablement au Canada et à l'ensemble des consommateurs et des consommatrices au pays.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) doit approuver le transfert des licences d'utilisation de spectre de Shaw à Vidéotron – relativement à l'acquisition proposée de Freedom Mobile par Vidéotron – afin que le regroupement de Rogers et de Shaw puisse aller de l'avant. Les entreprises continuent de travailler de concert avec ISDE afin d'obtenir l'approbation finale nécessaire pour conclure les transactions proconcurrentielles.

Mise à jour sur les transactions :

Dans une décision prise séance tenante le 24 janvier 2023, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel du commissaire de la concurrence (le « commissaire ») concernant la décision du Tribunal de la concurrence rendue le 31 décembre 2022. Le Tribunal avait alors débouté le commissaire, qui s'opposait à l'acquisition proposée de Freedom Mobile par Vidéotron et au regroupement subséquent de Rogers et de Shaw (les « Transactions »).

En plus des décisions rendues par la Cour d'appel fédérale et le Tribunal de la concurrence, la fusion Rogers-Shaw a déjà été approuvée par les actionnaires ordinaires de Shaw et la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, tout comme l'a été par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le transfert à Rogers des licences de radiodiffusion de Shaw.

Les Transactions demeurent assujetties aux conditions de clôture habituelles.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur, y compris, sans s'y limiter, des énoncés sur la conclusion attendue de la vente de Freedom à Vidéotron (la « Transaction Freedom ») et de la fusion Rogers-Shaw, des énoncés sur l'approbation en attente de Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) au sujet de la Transaction Freedom et des énoncés sur les avantages et les effets anticipés de la Transaction Freedom et de la fusion Rogers-Shaw. On reconnaît parfois l'information prospective à l'emploi de termes et de locutions tels que « devoir », « anticiper », « croire que », « s'attendre à », « avoir l'intention de », la marque du conditionnel ou du futur et des expressions similaires.

Il faut noter que toute information prospective est, par définition, susceptible d'être modifiée et demeure incertaine et que les résultats réels pourraient différer de manière significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective. Un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs pourraient faire différer sensiblement nos résultats réels et les événements futurs de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement dans l'information prospective, ou pourraient faire en sorte que les objectifs, les stratégies et les intentions actuels de Rogers, de Shaw ou de Québecor soient modifiés. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, entre autres, la possibilité que la Transaction Freedom ou la fusion Rogers-Shaw ne soient pas conclues dans les délais prévus ou qu'elles ne le soient pas du tout; la possibilité que les parties ne soient pas en mesure de parvenir à une résolution avec ISDE concernant la Transaction Freedom; la possibilité d'autres litiges ou procédures réglementaires associés à la fusion Rogers-Shaw ou à la Transaction Freedom, l'incapacité à réaliser les avantages anticipés de la transaction Freedom et de la fusion Rogers-Shaw dans les délais prévus ou du tout; et les conditions économiques, commerciales et politiques générales. Par conséquent, nous invitons les investisseurs et les investisseuses à faire preuve de prudence dans l'examen des énoncés qui contiennent de l'information prospective et les avertissons qu'il ne serait pas raisonnable de considérer que ces énoncés créent des droits à l'égard des résultats ou des plans de Rogers, Shaw ou Québecor. Nous ne pouvons garantir que l'information prospective se concrétisera et nous conseillons aux lecteurs et lectrices de ne pas s'y fier indûment. L'information prospective figurant dans le présent communiqué de presse représente les attentes en date des présentes et elle peut changer par la suite. Une analyse complète des autres risques qui touchent Rogers, Shaw ou Québecor est également présentée dans leurs rapports et dépôts publics, qui sont disponibles sous leurs profils respectifs, selon le cas, à www.sedar.com et www.sec.gov.

L'information prospective est incluse dans les présentes afin de fournir des renseignements sur la Transaction Freedom et la fusion Rogers-Shaw, ainsi que sur le calendrier prévu et les avantages anticipés de celles-ci. Les lectrices et lecteurs sont priés de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. La réalisation de la Transaction Freedom et de la fusion Rogers-Shaw est assujettie à certaines conditions de clôture, aux droits de résiliation ainsi qu'à d'autres

risques et incertitudes. Rien ne garantit que ces conditions de clôture seront satisfaites (notamment l'approbation de ISDE) ou que la Transaction Freedom ou la fusion Rogers-Shaw aura lieu selon les conditions décrites dans le présent document ou annoncées précédemment. La Transaction Freedom et la fusion Rogers-Shaw pourraient être modifiées, restructurées ou résiliées. De plus, rien ne garantit que la date limite de la fusion Rogers-Shaw sera prolongée par les parties ou que la date limite de la Transaction Freedom sera prolongée par les parties dans la mesure nécessaire pour permettre la conclusion de l'une ou l'autre de ces transactions. Enfin, aucune assurance ne peut être donnée que les avantages anticipés de la Transaction Freedom ou de la fusion Rogers-Shaw seront livrés dans les délais prévus ou du tout. Tous les énoncés prospectifs sont formulés conformément aux dispositions d'exonération des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables. Rogers, Shaw et Québecor ne sont pas tenues (et elles déclinent expressément toute obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant de l'information prospective, les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Toute l'information prospective paraissant dans le présent communiqué est assujettie à cette mise en garde.

À propos de Shaw Communications Inc.

Shaw Communications inc. est une importante entreprise canadienne de connectivité. La division filaire (*Wireline*) regroupe les entités Consommateurs et Affaires. La première dessert les clients résidentiels et leur fournit des services d'Internet à large bande, de Wi-Fi (*Shaw Go*), de télévision et de téléphonie numérique. La seconde dessert les clients commerciaux et leur fournit des services d'Internet, de données, de Wi-Fi, de téléphonie numérique et de télévision. La division sans fil (*Wireless*) fournit des services de voix et de données LTE. Shaw est inscrite aux bourses de Toronto et de New York et figure à l'indice S&P/TSX 60 (symbole : TSX – SJR.B, SJR.PR.A, SJR.PR.B, NYSE – SJR et TSXV – SJR.A). Pour en savoir davantage, consultez www.shaw.ca.

À propos de Rogers Rogers Communications Inc.

Rogers est une entreprise canadienne de premier plan dans le domaine de la technologie et des médias. Elle fournit des services de communication et de divertissement au grand public et aux entreprises. Les actions de Rogers sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles RCI.A et RCI.B et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole RCI. Pour en savoir plus, veuillez consulter <u>rogers.com</u> ou <u>investisseurs.rogers.com</u>.

À propos de Québecor inc.

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement et des médias d'information et de culture, Québecor est l'une des entreprises de communication intégrée les plus performantes de l'industrie. Par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à sa clientèle, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents.

L'entreprise québécoise Québecor (TSX : QBR. A, QBR. B) emploie près de 10 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor est fortement engagée dans la communauté. Chaque année, elle soutient activement plus de 400 organismes dans des domaines essentiels, tels que la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Pour en savoir plus:

Personne-ressource de Shaw Communications inc. Chethan Lakshman, vice-président, Affaires externes 403 930-8448 chethan.lakshman@sjrb.ca

Shaw Communications pour la communauté financière investor.relations@sjrb.ca

Rogers Communications pour les médias 1 844 226-1338 media@rci.rogers.com

Personne-ressource de Rogers Communications auprès de la communauté financière <u>investor.relations@rci.rogers.com</u> 1-(844)-801-4792

Québecor inc. pour les médias medias@quebecor.com

Personne-ressource de Québecor inc. auprès de la communauté financière Hugues Simard, chef de la direction financière hugues.simard@quebecor.com